



Jeudi 8 juillet 2021

La Ville de Rouen, la Métropole Rouen Normandie et Voies navigables de France lancent un appel à projets pour le devenir du bâtiment nord de l'Île Lacroix



La Ville de Rouen, la Métropole Rouen Normandie et Voies navigables de France (VNF), gestionnaire du domaine public fluvial de l'État, lancent un appel à projets pour une occupation de trois ans du bâtiment Nord de l'Île Lacroix, bâtiment aujourd'hui inoccupé et appartenant au domaine public fluvial.

L'objectif est d'autoriser la réalisation d'activités économiques et/ou culturelles sur différents niveaux du bâtiment Nord, situé avenue Jacques Chastellain sur l'Île Lacroix à Rouen. Les activités autorisées pourront être de nature diverse. Elles doivent permettre de faire revivre rapidement ce site, de créer un lieu de vie où des activités culturelles ou des ateliers d'artistes peuvent cohabiter avec des lieux d'activités économiques, de rencontres et de convivialité. Les activités devront associer les habitants et les associations de l'île Lacroix, qui seront de véritables parties prenantes de ce projet. Il s'agit de la première étape d'une concertation plus large, qui sera engagée à l'automne sur les deux bâtiments de VNF sur l'île Lacroix.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Frédéric MARCHAND, Adjoint au Maire en charge de la rive gauche et de l'île Lacroix, et Dominique Ritz, Directeur territorial du bassin de la Seine et de la Loire aval à Voies navigables de France : « Le bâtiment Nord de l'Île Lacroix, aujourd'hui inoccupé, présente des atouts indéniables en termes d'emplacement et de qualité architecturale. Nous





souhaitons conserver ce bâtiment en lui trouvant une nouvelle destination : offre culturelle, services aux habitants, activité économique... A travers cet appel à projets, nous voulons renforcer l'animation, le niveau de service, le rayonnement et l'attractivité de l'île Lacroix. »

Différents types d'activités économiques et/ou culturelles peuvent être proposés dans le cadre de cet appel à projets tels que :

- Des services pour la population, notamment celle résidant sur l'Île Lacroix, de type crèche ou espaces de rencontre citoyens ;
- Des activités culturelles, de loisir et de sport ;
- L'accueil d'entreprises /start-ups, de co-working, d'activités innovantes ;
- Des activités de café/restauration.

Néanmoins, certaines activités sont exclues telles que la création de logement, les activités génératrices de nuisances, notamment de type discothèque ou similaire.

Le bâtiment, doté d'une surface de 990m², se compose de quatre niveaux qui peuvent accueillir indépendamment des activités différentes.

En fonction des besoins, une partie du parc de l'île Lacroix peut être mis à disposition après autorisation de VNF.

Le bâtiment Sud de VNF nécessitant de davantage de travaux de rénovation, il fera l'objet d'annonces en fin d'année 2021, à l'issue d'une concertation avec les habitants.

Informations pratiques :

Cet appel à projets est ouvert aux candidatures à partir du 6 juillet 2021 jusqu'au 1^{er} octobre 2021. Le ou les candidats lauréat(s) se verront attribuer par VNF une convention d'occupation temporaire (COT) d'une durée de trois ans.

Pour en savoir plus sur l'appel à projets, cliquez ici : <https://www.vnf.fr/vnf/avis-de-publicites/avis-de-publicite-batiment-multi-activites-rouen-78/>

Contacts presse :

Cabinet du Maire

presse@rouen.fr – 02 35 08 86 53

Voies navigables de France – Direction territoriale bassin de la Seine et Loire aval

Marguerite Richebé - marguerite.richebe@vnf.fr - 07 60 04 05 20

